

FORMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET DETRESSE PSYCHOLOGIQUE

(Enquête menée à Bunia dans la Province de l'Ituri en République Démocratique du Congo)

Marcel Otita Likongo^{a*}, William Wilondja Waciba^b

a. Enseignant à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation à l'Université de Kisangani

b. Assistant à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation à l'Université de Kisangani

Résumé

Les violences conjugales dans ses formes physiques, psychologiques, socioéconomiques et sexuelles sévissent à Bunia et engendrent la détresse psychologique ou conjugale considérable chez les partenaires au sein du couple. Des indicateurs comme l'intervention d'une tierce personne (psychologue, pasteur, leader communautaire...), la faible prévalence du nombre de conjoints qui se déclarent très heureux de leurs unions, les taux d'insatisfaction et de troubles sexuels, le recours à la violence physique, etc. montrent l'existence de la détresse conjugale. Ce qui pourrait engendrer des problèmes graves de santé mentale chez les partenaires en termes d'anxiété et de dépression et avec comme conséquence un frein au développement de la population dans ces contrées. Les résultats de cette étude attestent également que les violences conjugales sont plus observées au sein des couples où les partenaires ont l'âge qui varie entre 20 à 40 ans. En outre, ces violences sont commises par les deux partenaires, bien que statistiquement les femmes soient plus victimes que les hommes.

Summary

Domestic violence in its physical, psychological, socioeconomic and sexual forms is rampant in Bunia and causes considerable psychological or conjugal distress among partners within the couple. Indicators such as the intervention of a third person (psychologist, pastor, community leader, etc.), the low prevalence of the number of spouses who declare themselves very happy with their unions, the rates of dissatisfaction and sexual disorders, the use of physical violence, etc. show the existence of marital distress. This could cause serious mental health problems in the partners in terms of anxiety and depression and with the consequence of hindering the development of the population in these regions. The results of this study also show that domestic violence is more observed in couples where the partners are aged between 20 and 40 years. In addition, this violence is committed by both partners, although statistically women are more victims than men.

Introduction

La violence conjugale a longtemps été considérée comme une dimension de la vie familiale faisant partie du domaine privé tel que souligne Gauthier (1991, p. 63). Cette violence sévit dans de différents milieux socioculturels quel que soit le niveau du développement d'un pays ou d'une nation.

Ce sont les mouvements féministes observés dans les années 1970 qui ont permis de rendre cette violence publique. Depuis lors, des chercheurs de disciplines variées et de divers horizons ont réalisé des études dans le seul but de comprendre ce phénomène. Ce qui nous pousse à dire que les violences conjugales constituent un champ d'étude relativement récent.

A cette occasion, on va assister dans certains pays comme les Etats – Unis, le Canada, la France, la Belgique, la Grande Bretagne, etc. pour ne citer que ceux-là, à l'émergence des professions d'aide qui se sont spécialisées dans les campagnes de sensibilisation et de prévention, d'accueil des plaintes et des victimes, des services d'interventions psychosociales et médico-psycho-sociales et pourquoi pas d'interventions politiques.

Pendant ce temps, en Afrique en général et particulièrement en République Démocratique du Congo, les actes de violences conjugales sont considérés comme une valeur et leur fréquence reste si répandue. Les victimes sont poussées à croire que les violences relèvent de leur « devoir conjugal » de se soumettre aux dominations de leurs conjoints et de s'engager dans tous les impératifs imposés par les partenaires dominants. Ces croyances sont renforcées pensons-nous par les normes socio-culturelles donnant surtout au mari le droit « absolu » de décider et laissant à la femme le soin de l'exécution. Par contre, Paradis (2012, p.19), fait remarquer que les femmes sont aussi violentes que les hommes.

Mais pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2002, p. 112), la violence conjugale a été qualifiée de « violences entre partenaires intimes » et la définit comme « tout comportement au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui sont parties à cette relation ». Cette définition insiste sur le caractère multidimensionnel du phénomène de violence conjugale et met en évidence le cadre relationnel, à savoir celui de l'intimité, dans lequel s'inscrivent les conduites de violence.

A cet effet, les violences au sein du couple peuvent être de différentes formes. Elles peuvent se traduire par des violences physiques, psychologiques, socio-économiques et sexuelles. En effet, les violences physiques sont les plus simples à objectiver au niveau social et judiciaire, car elles peuvent faire de constats et de certificats médicaux (Coutanceau, 2006, p. 9). Quant aux violences psychologiques, celles –ci se traduisent par un comportement intentionnel et répétitif qui s'exprime à travers différents canaux de communication (verbal, gestuel, regard, posture) de façon active ou passive, directe ou indirecte, dans le but explicite d'atteindre (ou de risquer d'atteindre) l'autre personne et de la blesser sur le plan émotionnel (Lindsay et Clément, 1998). Alors que pour Laugrhea, Belanger et Wright (1996, p. 96) les violences sexuelles concernent des comportements qui visent à attaquer l'intégrité sexuelle du partenaire, notamment toute forme d'activité sexuelle non consensuelle imposée par l'un des partenaires à l'autre (à son/sa conjoint/e). Enfin, les violences économiques visent à priver ou contrôler l'autre partenaire au niveau économique ou professionnel.

Face à l'ampleur de violences conjugales et de l'abondance de la littérature sous d'autres cieux ainsi que des conséquences néfastes de ce phénomène en termes de santé

mentale des partenaires au sein des couples, nous avons jugé utile de réaliser une étude préliminaire à Bunia dans la province de l'Ituri, en République Démocratique du Congo (RDC) dans le but d'appréhender la réalité de ce phénomène dans cette partie du pays. En effet, le couple qui s'illustre par des violences a souvent plus de chances de sombrer dans la détresse conjugale, laquelle pourra avoir de relation avec l'anxiété, la dépression et/ou autres affections en termes de santé mentale. Ainsi dans cette étude, les questions ci – après ont été soulevées. (i) Quelles sont selon leur ampleur, les formes de violences conjugales présentes au sein des couples ? (ii) Quels sont les indicateurs de la détresse conjugale dont souffrent les partenaires dans les couples ? (iii) Quels sont les effets de variables « sexe » et « âge » sur les formes de violences ainsi que sur la détresse conjugale ?

Partant de ces objectifs, nous formulons nos hypothèses comme suit :

- (i) Les formes de violences conjugales, suivant leur ampleur, sont de nature psychologique, physique, socioéconomique et sexuelle.
- (ii) La détresse conjugale se traduit plus par la violence physique et l'infidélité.
- (iii) Les variables « sexe » et « âge » n'influencent pas les formes de violences conjugales observées dans cette étude. De même, le sexe n'influence pas la détresse conjugale.

Méthode et techniques

Cette étude préliminaire a mobilisé 218 sujets, soit 109 couples (hommes = 109 et femmes = 109) à l'aide d'un échantillon par grappe. Ce qui nous a permis de sélectionner quelques quartiers et avenues de la ville de Bunia en Ituri. Cet échantillon est composé de 69,2 % des jeunes adultes (de 20 à 40 ans), 24,8 % des adultes moyens (de 41 à 60 ans) et 6 % des adolescents (de moins de 20 ans). La méthode d'enquête a été utilisée dans cette étude, en plus d'un questionnaire pour appréhender les formes de violences conjugales et la détresse conjugale. Le dépouillement des données a été effectué grâce au comptage des fréquences et de calcul de scores pour les questions à échelle de type likert. Les tests statistiques d'Anova, de t de student, de F de levene ainsi que de l'indice de pourcentage ont été appliqués. Tout cela a été rendu possible grâce au progiciel SPSS₂₀ (Statistical Package for Social Sciences, 20^{ème} édition).

Résultats

Les résultats sont présentés suivant les trois points, à savoir : les formes de violences conjugales, la détresse conjugale et les effets de variables « sexe » et « âge ».

1. Formes de violences conjugales

A ce niveau, nous présentons les indices statistiques se rapportant aux éléments de chaque forme de violences conjugales comme l'indique le tableau ci - dessous.

Tableau n°1 : *Formes de violence conjugale (N = 218)*

Formes de Violences conjugales	Moyennes	Scores moyens
Physiques	7,29	1,46
Blessures causées au conjoint à plus de deux reprises durant les douze dernier mois	1,73	
Blessures aux enfants à plus de deux reprises durant les douze derniers mois	1,82	
Comportements sadiques	1,34	
Utilisation d'un bâton pour menacer ou blesser son/sa partenaire	1,29	
Lancer des objets sur un/une partenaire	1,50	
Psychologiques	17,18	1,32
Représailles ou menace de blessures ; de suicide ou homicide	1,07	
Utilisation des arts martiaux pour menacer ou blesser	1,16	
Critique	1,57	
Insulte	1,68	
Intimidation	1,71	
Comportements possessifs ; domination ou contrôle par la coercition	1,75	
Non acceptation de responsabilité à l'égard d'un (e) conjoint (e) ; agresseur (se)	0,90	
Sentiment de peur chez la victime à l'égard d'un (e) conjoint (e) agresseur (se)	1,06	
Crainte d'être tué	1,08	
Blâme personnel pour la violence de son /sa conjoint (e)	1,32	
Vulnérabilité psychologique de la victime	1,49	
Intervenant ne se sent pas en sécurité	1,35	
Un /une conjoint (e) qui ignore l'autre ou le menace au regard	1,04	
Socio-économiques	5,77	0,82
Intervention de personne extérieure au couple	1,17	
Pauvreté, perte d'emplois, famille recomposée, enfants malades	0,93	
Faible réseau social	0,95	
Milieu social qui encourage la violence	0,91	
Carence du niveau d'habiletés relationnelles, du jugement	0,88	
Leurs prendre le revenus	0,34	
Le/la priver de ressources comme forme de punition	0,58	
Sexuelles	2,79	0,56
Relations sexuelles forcées	0,68	
Transmettre le VIH sida en âme et conscience à son/sa partenaire	0,73	
Blessure causée par le partenaire lors de rapport sexuel durant les 12 derniers mois	0,48	
La posture inconmode pendant les relations sexuelles	0,45	
Orientation des organes génitaux à des endroits non commodes	0,45	

En premier lieu, l'observation de ce tableau indique que la violence psychologique (Moy = 17, 18) vient en tête suivie de violence physique (Moy = 7,69), de violence socioéconomique (Moy = 5,77) et enfin, de violence sexuelle (Moy = 2,79). Ces résultats permettent de dire que les violences psychologiques et physiques priment sur les autres à Bunia dans la province de l'Ituri. Ces résultats confirment notre première hypothèse.

En second lieu, pour les éléments composant les violences conjugales, soulignons que chacun d'eux est retenu dans une forme lorsque sa moyenne est supérieure ou égale au score –

moyen de la forme concernée. Ainsi, le tableau ci- haut a permis de dégager les faits ci – après :

- Pour les violences psychologiques (score moyen = 1,32), nous retenons : les comportements possessifs et la domination avec un score moyen de 1,75 ; l’intimidation avec un score moyen de 1,71 ; l’insulte avec un score moyen de 1,68 ; la critique avec un score moyen de 1,57 ; la vulnérabilité psychologique avec un score moyen de 1.49 ; l’intervenant ne se sent pas en sécurité avec un score moyen de 1,35 ; le blâme personnel pour la violence de son/sa conjoint (e) avec un score moyen de 1,32.
- En ce qui concerne les violences physiques (score moyen = 1,46), nous retenons : les blessures causées aux enfants avec un score moyen de 1,82 ; les blessures causées au conjoint avec un score moyen de 1,73 et l’action de lancer des objets sur un partenaire avec un score moyen de 1,50.
- Concernant les violences socio-économiques (score moyen = 0,82), nous observons : l’intervention de personne extérieure au couple lors d’incident avec un score moyen de 1,17 ; le faible réseau social avec un score moyen de 0,95 ; la pauvreté, la perte d’emplois, la famille recomposée, les enfants malades avec un score moyen de 0,93, le milieu social qui encourage la violence avec un score moyen de 0,91 ; la carence de niveau d’habiletés relationnelles et du jugement avec un score moyen de 0,88.
- En ce qui concerne les violences sexuelles (score moyen = 0,56), nous retenons : la transmission du VIH - sida en âme et conscience à son/sa partenaire avec un score moyen de 0,73 et les relations sexuelles forcées avec un score de 0,68.

2. Effets des variables modératrices sur les formes de violence conjugale

Les effets de variables modératrices sur les formes de violence conjugale ont été saisis par les tests d’anova, d’homogénéité des variances (test de F de Levene). Les tableaux 2 et 3 renseignent sur ces préoccupations. Notre hypothèse nulle est qu’il n’existe pas de différence significative entre les formes de violence conjugale présentées par de sujets suivant les variables modératrices concernées dans cette étude, « sexe » et « âge ».

Tableau n°2 : *Statistiques relatives aux effets de sexe sur les formes de violence conjugale*

Violences	Sexe	N	Moy	√	F	p	t	dl	p
Physiques	Masculin	109	5,29	3.224					
	Féminin	109	10.09	3.296					
	Total	218	7,69	4,045					
Psychologiques	Masculin	109	10,18	6,714					
	Féminin	109	24,17	7,106					
	Total	218	17,18	9,835					
Socio - économiques	Masculin	109	3,26	3,811					
	Féminin	109	8,28	4,598					
	Total	218	5,77	4,907					
Sexuels	Masculin	109	1,59	2,473					
	Féminin	109	4,00	3,405					
	Total	218	2,79	3,205					

Légende : N = Effectif ; Moy = Moyenne ; √ = Ecart type ; F = Test de Levene ; p = Probabilité ; t = t de student ; dl = degré de liberté

Il ressort de ce tableau que les probabilités associées aux valeurs de F (test d'homogénéité des variances de Levene) sont supérieures au seuil ($p > 0,05$) pour les formes de violences physiques et psychologiques. Pour cela, la comparaison des moyennes devra se faire par le modèle de t à variances réunies.

Lors de la comparaison des moyennes des hommes et des femmes par le t de student, il s'est avéré qu'il y a des différences très significatives ($p < 0,01$) pour les formes de violence conjugale retenues par rapport au sexe des sujets d'enquête. Pour ces deux formes de violences (physiques et psychologiques), la différence est observée chez les femmes. En d'autres termes, ce sont les femmes qui subissent plus que les hommes les deux formes de violence conjugale ci – haut citées. Par contre pour les formes de violence conjugale dont les probabilités associées aux valeurs de F de Levene sont inférieures au seuil de ($p < 0,05$ ou $p < 0,01$), la comparaison des moyennes s'est réalisée par le modèle de t à variances séparées.

La comparaison des moyennes des hommes et des femmes par le t de student montre qu'il y a des différences très significatives ($p < 0,01$) pour les formes de violences socio-économiques et sexuelles. Une fois de plus la différence est criante pour les femmes. Ce qui revient à dire que les femmes de Bunia en Ituri subissent plus que les hommes les formes de violence conjugale socio-économique et sexuelle.

Tableau n°3 : *Statistiques relatives aux effets de l'âge sur les formes de violence conjugale*

Violences	Tranches d'âge	N	Moy	$\sqrt{\quad}$	Somme des carrés	dl	Moyen ne des carrés	F	p	Décision
Physiques	< 20 ans	13	5,08	3,685	120,916	2	60,458	3,790	,024	S
	20 à 40 ans	151	8,07	4,048	3429,492	215	15,951			
	41 à 60 ans	54	7,26	3,905						
	Total	218	7,69	4,045	3550,408	217				
Psychologiques	< 20 ans	13	8,08	8,568	1376,171	2	688,086	7,543	,001	TS
	20 à 40 ans	151	18,39	10,136	19613,85	215	91,227			
	41 à 60 ans	54	15,98	7,918						
	Total	218	17,18	9,835	20990,02	217				
Socio - économiques	< 20 ans	13	1,46	1,149	376,219	2	188,110	8,341	,000	TS
	20 à 40 ans	151	6,50	4,976	4848,849	215	22,553			
	41 à 60 ans	54	4,76	4,404						
	Total	218	5,77	4,907	5225,069	217				
Sexuelles	< 20 ans	13	,54	,967	73,116	2	36,558	3,645	,028	S
	20 à 40 ans	151	3,01	3,293	2156,595	215	10,031			
	41 à 60 ans	54	2,74	3,127						
	Total	218	2,79	3,205	2229,711	217				

Un coup d'œil sur ce tableau montre que les âges des enquêtés (moins de 20 ans, 20 à 40 ans et 41 à 60 ans) ont des effets significatifs ($p < 0,05$) sur les formes de violences physiques

et sexuelles et très significatifs ($p < 0,01$) sur les formes de violences psychologiques et socio-économiques comme atteste l'Anova.

Ces différences concernent surtout les sujets dont l'âge varie entre 20 à 40 ans comme attestent les différentes moyennes calculées à chaque catégorie d'âges. Cela revient à dire que les couples dont l'âge varie entre 20 à 40 ans connaissent plus de problèmes de violence conjugale que les autres.

En nous rapportant sur les variables « sexe » et « âge », il est clair qu'elles influencent les formes de violences conjugales. Les femmes subissent plus que les hommes les violences conjugales et les partenaires dont l'âge varie entre 20 à 40 ans recourent à ces violences. Ce qui infirment la première partie de la troisième hypothèse.

3. Indices de la détresse conjugale

Il existe plusieurs indicateurs épidémiologiques, directs et indirects, de la prévalence de la détresse conjugale (Snyder et al., 2005 ; Wright, Sabourin, Poitras-Wright, Lefebvre et Lussier, 2006). Ces indicateurs concernent les indices de divortialité, les estimations de violence physique, la faible prévalence du nombre de conjoints qui se déclarent très heureux de leur union, les taux de conduite infidèle, les taux d'insatisfaction et de troubles sexuels et les partenaires qui consultent en psychothérapie individuelle pour des problèmes conjugaux ou de tierces personnes dans les réseaux de relation pour demander de l'aide (hommes de Dieu, leaders communautaires, etc.).

Nous avons ainsi cherché à identifier ces indicateurs auprès des sujets considérés dans cette enquête. Les résultats trouvés sont présentés dans le tableau n°4 :

Tableau n°4 : *Indice de la détresse conjugale (N = 218)*

Indices de la détresse	Sexe des sujets				Total	%
	Homme	%	Femme	%		
Violence physique	47	42,2	67	58,8	114	100
Conjoint ne se sent plus heureux	85	48,0	92	52,0	177	100
Infidélité du partenaire	26	31,3	57	68,7	83	100
Indice de divortialité	28	54,9	23	45,1	51	100
Insatisfaction sexuelle	67	51,5	63	48,5	130	100
Trouble sexuel	23	62,2	14	37,8	37	100
Intervention d'une tierce personne	82	45,8	97	54,2	179	100

L'examen de ce tableau permet de constater en ordre ci – après les indicateurs de la détresse conjugale chez les sujets :

- l'intervention d'une tierce personne, 179 sujets (97 femmes, soit 54,2 % contre 82 hommes, 45,8 %) se sont plaints auprès d'un membre de la famille (du conjoint ou de la conjointe), d'un pasteur ou ont sollicité un psychologue pour les attitudes et/ou les réactions non acceptables de partenaires. Ces personnes sont censées intervenir pour les aider au rétablissement de la paix ou autres difficultés ;
- le conjoint ne se sent pas heureux, 117 sujets (92 femmes, soit 52 % contre 85 hommes, soit 48 %) ont reconnu qu'ils ne se sentent plus heureux au mariage. Les fantasmes qu'ils avaient du partenaire et du mariage viennent de changer suite à la réalité des faits vécus ;
- l'insatisfaction sexuelle, 130 sujets (67 hommes, soit 51,5 % contre 63 femmes, soit 48,5 %) disent éprouver de l'insatisfaction sexuelle avec son/sa partenaire ;
- la violence physique, 114 sujets (67 femmes, soit 58,8 % contre 47 hommes, soit 41,2 %) ont attesté l'existence de violence physique dans leurs couples. Cela revient à dire qu'ils ont été victimes de violence physique au sein de leurs couples ;
- l'infidélité du /de la partenaire, 82 sujets (56 femmes, soit 68,7 % contre 26 hommes, soit 31,3 %) parlent de l'infidélité de partenaires. Les enquêtés ont reconnu que leurs partenaires au sein du couple ont eu au moins une aventure extra-conjugale ;
- l'indice de divortialité, 51 sujets (28 hommes, soit 54,9 % contre 23 femmes, soit 45,1 %) ont connu l'expérience de dissolution d'union avant de contracter un nouveau mariage avec le /la partenaire actuel (le) ;
- le trouble sexuel, 37 sujets (23 hommes, soit 62,2 % contre 14 femmes, soit 38,8 %) ont reconnu avoir des problèmes sexuels.

Ces résultats infirment notre deuxième hypothèse dans la mesure où c'est plus l'intervention d'une tierce personne et le fait que le/la conjoint (e) ne se sent plus heureux au mariage qui priment que les autres indicateurs de la détresse conjugale.

D'une manière générale, cette étude révèle que les femmes développent plus que les hommes la détresse conjugale, à l'exception des questions d'insatisfaction et de troubles sexuels où les hommes sont plus concernés que les femmes. Aussi, disons – nous que les femmes n'arrivent pas à se dévoiler facilement, surtout en ce qui concerne les questions sexuelles puisqu'elles touchent à l'intimité. C'est pourquoi, les femmes préfèrent de moins à moins parler de leur sexualité et des dysfonctions qui y sont liées. Ces résultats montrent que le sexe influence la détresse conjugale. Ce qui infirme la deuxième partie de la troisième hypothèse avec un pourcentage élevé chez les femmes.

Discussion des résultats

Dans cette partie du travail, il est question de confronter nos résultats avec ceux trouvés par d'autres chercheurs ainsi que des considérations théoriques.

Ainsi, nous avons constaté que la violence psychologique est la plus manifeste à Bunia en Ituri. Elle s'exprime en grande partie par des faits comme les comportements possessifs, la

domination, l'intimidation, l'insulte, la critique, la vulnérabilité psychologique, l'intervenant ne se sent pas en sécurité, le blâme personnel pour la violence de son/sa conjoint (e). Ces résultats rencontrent le constat de Glowacz (2014) qui distingue trois catégories de manifestation de la violence psychologique en contexte conjugal, soit les comportements directs actifs (par exemple, insulter, menacer, blâmer, etc.) ; les comportements directs passifs (par exemple, ignorer l'autre) et les comportements indirects (par exemple, insulter les enfants, donner des coups sur les portes, détruire les biens de la femme).

Nos résultats s'accordent également avec ceux trouvés par Yabele (2014, p. 44) que les violences psychologiques s'expriment par : l'humiliation, le rabaissement, la dévalorisation, le contrôle, la domination ou le rejet par l'autre, les menaces, l'imposition à l'autre de son point de vue et/ou ses goûts, les valeurs, les désirs. Il peut aussi s'agir d'attaques sous différentes formes, des personnes qui sont significatives pour elle/lui, la diminution des contacts avec sa famille, ses amis et ses voisins ou interdiction de les fréquenter. D'autres façons consistent à faire des reproches dégradants, blesser moralement l'autre en insistant sur ses points faibles, rejeter sur l'autre la responsabilité de ses propres gestes et de ses propres attitudes agressives.

Pour la violence physique, nous avons retenu dans cette étude : les blessures aux enfants ; les blessures causées au conjoint ; l'action de lancer des objets sur un partenaire. Selon Garcia (2010, p. 2), dans l'ensemble la violence physique reste les faits facilement observables au sein des couples. Elle peut s'exprimer par des gifles, des coups de poing, des coups de pied, frapper avec un objet, retenir l'autre contre son gré, bousculer l'autre, le saisir par les bras, le cou ou toute autre partie du corps, tentatives de strangulation, morsures, brûlures, bras tordus, agression avec une arme blanche ou une arme à feu. En somme nous disons que les violences physiques conjugales reposent sur l'intention de blesser, d'infliger une douleur à une autre personne ou de la faire peur. Elles se traduisent comme des agressions physiques à main nue ou accompagnées d'objets qui attaquent l'intégrité physique de la personne.

Nos résultats sur la violence socio-économique font allusion à l'intervention de personne extérieure au couple lors d'incident, au faible réseau social, à la pauvreté, à la perte d'emploi ou d'activité, la famille recomposée, les enfants malades et au milieu social qui encourage la violence. Nos résultats s'accordent à l'observation de Guberman, (2014, p. 44), selon laquelle la violence économique est manifestée par la valorisation de rapport de forces et l'exploitation du plus faible. Il repose sur l'initiative individuelle, la concurrence, le profit. Ces valeurs mises en avant par les systèmes économiques influencent les rapports conjugaux et familiaux, lesquels risquent de devenir des rapports de force et de domination, des rapports où femmes et enfants sont appelés à se soumettre à l'homme, parfois au prix de leurs équilibres et de leur dignité. Cette forme de violence consiste à empêcher son partenaire de bénéficier de ressources, « à priver ou contrôler les ressources financières et matérielles », « à contrôler et surveiller les activités économiques », etc. renchérit Glowacz (2014).

Il est à noter que la violence économique n'est pas la seule à être collée à la violence conjugale, il y a aussi la violence sexuelle qui constitue la forme la plus cachée et la plus méconnue de violence exercée par un/une conjoint/e. Cette étude a retenu pour cette forme de

violences la transmission du VIH - Sida en âme et conscience à son partenaire et les relations sexuelles forcées. Kalantari (2012, p. 67) a retenu dans son étude que la violence sexuelle est la forme que les femmes violentées reconnaissent le moins facilement, elle comprend le fait de forcer une personne à participer à une activité sexuelle non désirée, dangereuse ou dégradante, ou qui utilise le ridicule ou d'autres tactiques pour tenter de dénigrer, contrôler ou limiter sa sexualité ou ses choix reproductifs constitue une agression sexuelle.

Bien que statistiquement les effets de la variable « sexe » montrent que les femmes sont plus victimes de violences conjugales que les hommes, disons – nous que la violence conjugale n'est pas à l'apanage seul des hommes. Pour Otita (2020, pp. 50-51), les théories systémiques sur les violences conjugales appréhendent celles – ci en partant de l'idée que le couple constitue un sous-système familial, dans lequel chaque membre joue un rôle précis dans l'ensemble des interactions, y compris les interactions violentes. Les théories systémiques ne postulent pas que la violence conjugale est uniquement masculine. En définissant la violence conjugale comme un acte communicationnel, une réponse inadaptée à une situation stressante, les systémiciens reconnaissent le caractère expressif des violences conjugales et remettent en cause la validité du postulat selon lequel la violence conjugale serait un moyen de domination unilatéral employé par les hommes à l'égard des femmes. Ces théories confirment les pourcentages des actes de violence conjugale observés aussi bien chez les hommes que chez les femmes dans le chef-lieu de l'Ituri.

Dans l'optique systémique, la violence conjugale repose sur une « causalité circulaire. » Le comportement de chaque conjoint étant cause et conséquence, chacun de deux assume une part de responsabilité dans l'émergence et le maintien des violences conjugales. Mais un principe de base dans l'approche systémique est que peu importe la contribution de tel ou tel conjoint, nul ne mérite d'être abusé ou violenté.

Pour ce qui est de la variable « âge », la tranche de 20 à 40 ans prime dans les actes de violences conjugales. Elle traduit le fait que les fonctions cognitives et physiques sont optimales au cours de la vingtaine et de la trentaine. Ainsi chaque partenaire cherche à prouver à l'autre de quoi il est capable. Ce qui n'écarte pas non plus le recours à la violence au sein du couple.

Les résultats attestent chez les sujets ayant participé à cette étude de l'existence de la détresse conjugale. Or, l'auteur comme O'Leary (1999) a montré qu'il existe une relation entre l'infidélité, l'insatisfaction sexuelle et la dépression. Aussi la violence physique est en relation avec l'anxiété. Voilà autant d'éléments susceptibles de perturber la santé mentale des partenaires au sein des couples dans notre milieu d'enquête.

Conclusion

Les données recueillies auprès d'un échantillon en grappe de 218 sujets, soit 109 couples à l'aide d'un questionnaire d'enquête nous ont permis d'aboutir aux résultats qui attestent de l'existence de violences conjugales à Bunia dans ses formes psychologiques,

physiques, socioéconomiques et sexuelles. Statistiquement, les femmes subissent plus que les hommes les violences conjugales et aussi les couples dont les partenaires ont l'âge qui varie entre 20 à 40 ans s'illustrent dans les violences conjugales plus que ceux des autres tranches. Il a été démontré également qu'une fois les violences conjugales s'établissent au niveau des couples, la détresse conjugale apparaît avec des indicateurs comme l'intervention d'une tierce personne pour apporter de l'aide aux couples en proie à la violence, la faible prévalence du nombre de conjoints qui se déclarent très heureux de leur union, les taux d'insatisfaction et de troubles sexuels, les estimations de violence physique pour ne citer que cela.

Références

- Coutanceau, R. (2006). Auteurs de violences au sein du couple. *Rapport au ministère à la Cohésion sociale et à la Parité*.
- Garcia, B. (2010). *Repenser le développement et la coopération internationale*. Paris : Edition de Karthala.
- Gauthier, A. (1991). *Intervention auprès des conjoints violents : Contre Toutes Agressions Conjugales (C-TA-C)*, Ottawa : Solliciteur général du Canada.
- Glowacz, F. (2014). *Cours de Psychologie criminologique*. Université de Liège : FD, année académique 2013-2014.
- Guberman, G. (2014). *Perspective ethnoculturelle et violence conjugale. Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugale* , pp. 73-94.
- Kalantari, S. (2012). Étude épidémiologique et clinique des violences vécues par les femmes iraniennes. *Thèse de doctorat en psychologie*. Université de Rennes 2
- Laughrea, K., Belanger, C. et WRIGHT, J. (1996). « Existe-t-il un consensus social pour définir et comprendre la problématique de la violence conjugale ? », *Santé mentale au Québec*, vol. 21, n° 2, p. 96.
- Lindsay, J., Clement, M., (1998). « La violence psychologique : sa définition et sa représentation selon les sexes », *Recherches féministes*, vol.11, n°2, pp.139-160.
- O'Leary, K.D. (1999). *Developmental and affective issues in assessing and treating partner aggression*. In *Clinical Psychology : Science and Practice*. 6, pp. 400-414.
- OMS. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève
- Otita, M. (2020). *Cours de Thérapies de la famille et du couple*. Université de Kisangani : FPSE, année académique 2019-2020.
- Snyder, D.K., Heyman, R.E. et Haynes, S.N. (2005). « Evidence-based approaches to assessing couple distress », *Psychological Assessment*, 17, pp. 288-307.
- Vandenbroucke, B. (2006) « Du bon usage de la violence en analyse », In *Cahiers jungiens de psychanalyse* 2, n° 118 p. 73-83
- Wright, J., Sabourin, S., Poitras-Wright, J., Lefebvre, D. et Lussier, Y. (2006). « Les problèmes de couple », dans O. Fontaine et P. Fontaine (dir.), *Guide clinique de thérapie comportementale et cognitive*. Paris : Retz, p. 551-605.
- Yabele, J. (2014). *Evaluation de la présence et de la gravité de la violence conjugale dans la ville de Kisangani*. Travail de fin de cycle inédit, Université de Kisangani : FPSE.